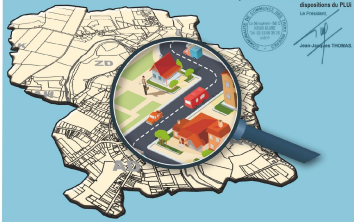


PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
des Trois Rivières

Vo pour être amené à la délibération antérieurement à la séance du conseil municipal



4.1. Documents graphiques

Saint-Michel

PLAN DE ZONAGE
Hameaux au 1/2500ème
PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations

- Communes
- Cours d'eau
- Bassins
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtiments d'élevage classés

Zonage

- UA : Centre aggloméré_Périètre OPAH-RU
- UAa : Secteur de l'Abbaye
- UB : Zones périphériques (lotissement, cité ouvrières)_habitat mixte
- UE : zone urbaine réservée aux équipements
- UI : Zone d'activités économiques
- UIr : Secteur à vocation d'activités soumis à des règles spécifiques
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée (Natura 2000)
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle protégée (Natura 2000)
- Nt : STECAL_Tourisme et loisirs

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

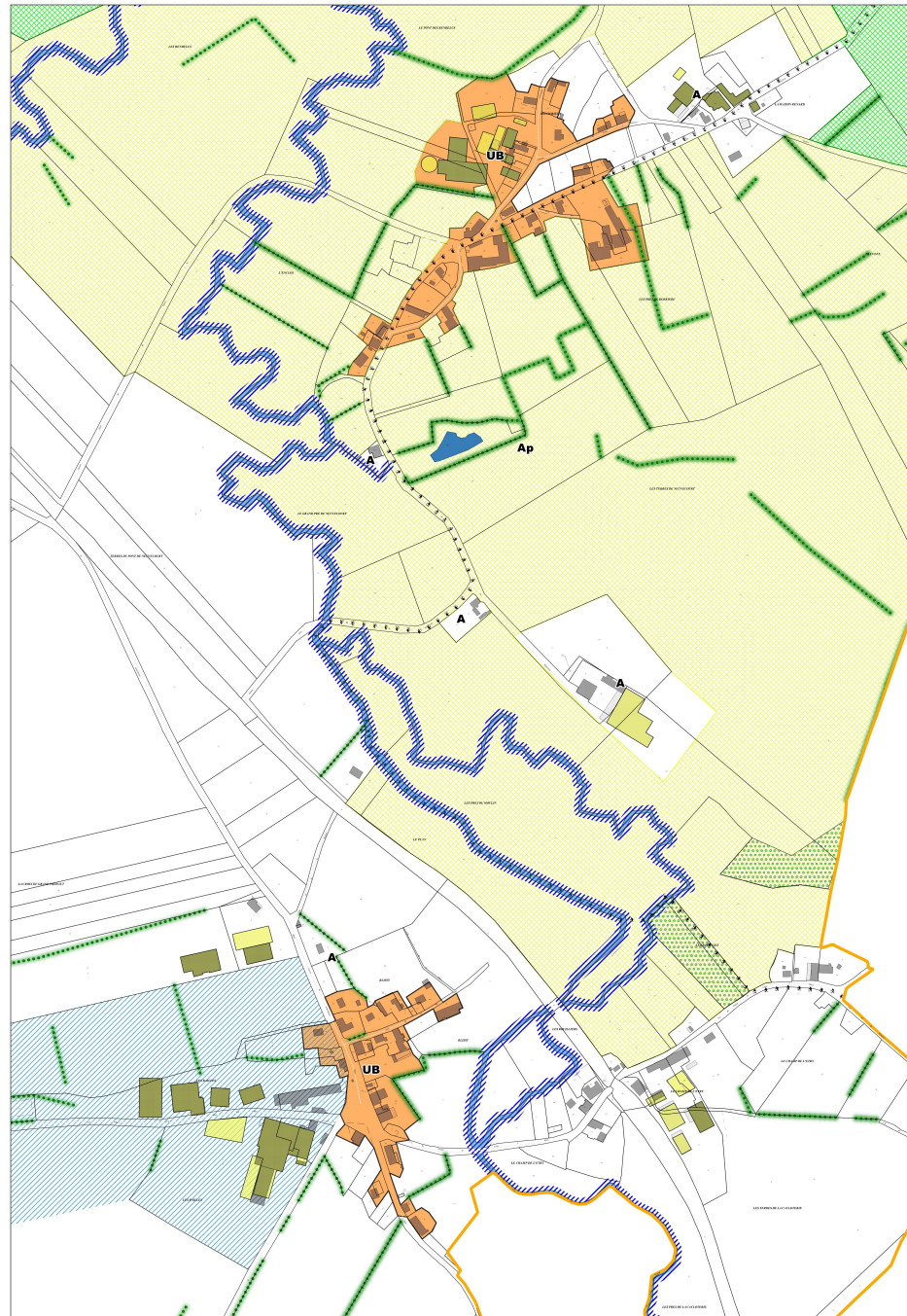
- Boisements
- Haies
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares, Etangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- CC3R_StMichel_Secteur à risque ruissellement
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés



Hameaux de Blissy et de Montorieux

